



Révision abusive du prix de location d'un lieu de stockage

Par **oliv73**, le **29/04/2013** à **21:25**

Bonjour,

Nous stockons actuellement nos meubles dans un box de la société Une pièce en plus. A la suite d'un 1er contrat de 6 mois (de juin à décembre) pour lequel j'ai réglé 859e, j'ai prolongé mon engagement pour une nouvelle période de 6 mois et le leur ai fait savoir 2 semaines avant la fin de la première période, comme convenu.

Ensuite, 150e sont débités pour 1 mois: ma demande n'a donc pas été prise en compte. Puis, je reçois 2 factures en janvier et février pour des montants de 1374e pour 6 mois. Je conteste à chaque fois un tel montant (augmentation de 60 % par rapport à la première période). Après chaque facture, j'envoie des demandes d'explication par email auxquelles je ne reçois jamais de réponse. Après la 2ème facture, je leur téléphone et nous convenons du paiement de la somme de 763e pour compléter les 150 euros et arriver aux six mois de location (montant total, 913e). Les 763e me sont bien prélevés.

Je pense avoir réglé la question... Je reçois en avril à nouveau une facture (montant : 1389e) que, bien entendu, je conteste.

Puis me parviennent une lettre de relance et un email du nouveau responsable m'expliquant qu'ils doivent prélever la différence entre le montant revu dû 1389e et le montant déjà acquitté 763e - différence accrue de pénalités pour une centaine de jours d'arriérés !

Je l'ai eu aujourd'hui au téléphone et il m'a expliqué que j'avais bénéficié d'un prix extrêmement (trop !) attractif (plus de 1000e d'économie sur le tarif normal) pour les 9 premiers mois ; et il me dit que leur société se réserve le droit d'augmenter ses tarifs chaque année et que son nouveau tarif correspond aux vrais "prix du marché". Je lui fais part de mon incompréhension par rapport à une telle augmentation. Et après étude des prix de la concurrence, je constate que le prix que nous avons payé en est proche. Je lui en fais part mais il rétorque que si je ne suis pas satisfait je peux retirer mes meubles de chez eux et les mettre chez un concurrent.

Or, je me trouve actuellement en Russie, et il m'est bien sûr très difficile de m'exécuter. Je considère que cette société s'est moquée de moi en me disant pendant 4 mois une chose par téléphone et en en faisant ensuite une autre. Suite aux échanges avec le nouveau responsable, je suis porté à croire qu'ils abusent de leur position dominante étant donné la situation pour augmenter indûment leurs tarifs. Pourriez-vous me faire part de votre avis, SVP ?

Bien cordialement,

Par **moisse**, le **30/04/2013** à **09:13**

Vous avez la loi Chatel qui vous permet de résilier le contrat dans de bonnes conditions. Encore faut-il s'en occuper.

Des gardes-meubles il en existe des centaines. On ne peut donc parler de position dominante. Vous voulez certainement évoquer une situation contractuelle déséquilibrée. Ce qui va se passer : l'entrepositaire va faire usage de son droit de gage et rétention avant de vous permettre la récupération de vos biens.

Vous ne pourrez donc que payer dans un premier temps, et faire valoir vos droits par la suite en saisissant la juridiction compétente.

Si vous cessez les paiements, cet entrepositaire va demander et obtenir la vente aux enchères des biens en récupérant ses frais et consigner le reste pour le compte de qui il appartiendra.

Par **Lag0**, le **30/04/2013** à **09:18**

Bonjour,

[citation]Je l'ai eu aujourd'hui au téléphone et il m'a expliqué que j'avais bénéficié d'un prix extrêmement (trop !) attractif (plus de 1000€ d'économie sur le tarif normal) pour les 9 premiers mois ; et il me dit que leur société se réserve le droit d'augmenter ses tarifs chaque année et que son nouveau tarif correspond aux vrais "prix du marché".[/citation]

Il vous faut simplement vérifier que tout cela est bien écrit dans le contrat que vous avez signé.

La procédure d'augmentation du loyer doit y être indiquée.

Si ce qui vous a été dit est exact, vous n'avez pas beaucoup de recours puisque vous avez accepté ce contrat.

Par **oliv73**, le **07/05/2013** à **11:31**

Je tenais à vous remercier pour vos réponses et à vous dire bravo pour la rapidité. Merci encore et très sincères salutations à vous.